

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2015

---

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CD79

présenté par  
Mme Le Dissez, rapporteure

-----

### ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de l'autorité administrative compétente »,

les mots :

« chargés de la surveillance du marché des équipements marins ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire d'harmoniser la terminologie des alinéas 7 et 8.